Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le mardi huit juin deux mille dix à vingt-heures trente.
Le 28 mai 2010,

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2010 :

L' an deux mil dix, le huit juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, BEAU Frédéric, RICHARD Daniel, MARIN Dominique, LE GUENNEC Stéphane, DELAMOTTE Guy, LORILLU Éric, PITEL Claire, BOULAIS Murielle, MARIE Jean-Claude, LEPAGE Thierry et FRANCOIS Luc.
Absent excusé : M. Joël MARIE (pouvoir à M. Gérard LEU).
Absente : Mme Valérie PANKAR.
Secrétaire de séance : M. MARIN Dominique.

1° PLANS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ERDF :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, les dispositions du Code de l'Urbanisme mettent une partie du financement des extensions des réseaux de distribution d'électricité à la charge de la Commune.

ERDF Direction Territoriale du Calvados, dans le cadre du contrat de concession signé le 18 décembre 1992 avec le SDEC Énergie, dispose de la connaissance du réseau de distribution d'électricité de la Commune de Lantheuil. En effet, en raison de la spécificité du réseau de distribution d'électricité (du point d'alimentation au point de livraison), il convient de prendre en compte ce paramètre dès la décision d'un projet d'urbanisation.

ERDF propose à la Commune de Lantheuil de signer une convention à titre gratuit par laquelle les plans des réseaux seront fournis et présentés à la Commune en tenant compte des capacités de développement de ces réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour) de conclure la convention ci-dessus exposée avec ERDF et charge Monsieur le Maire de signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le mardi huit juin deux mille dix.